



## **2<sup>e</sup> Concours de nouvelles courtes de la ville de Carbonne**

**« Quelle histoire !? »**

**Édition 2021-22**

**Règlement du 23/07/2021**

### **1) Organisateur :**

La mairie de Carbonne (31390) organise son deuxième concours de nouvelles courtes à partir du 23/07/2021.

### **2) Forme et nature :**

La forme sera la nouvelle courte avec pour thème « Le POLAR ». La nouvelle, 3 000 mots maximum, devra obligatoirement intégrer la phrase proposée par Danielle Thiéry (auteure de Polar) : « **Une âme grise, sous emprise, voilà ce qu'elle voyait dans le miroir et cette image la terrifiait** ».

Le texte (en français ou en occitan avec sa traduction) devra obligatoirement être une œuvre originale, non publiée, et comporter un titre.

### **3) Candidats :**

**Le concours est gratuit et ouvert à toute personne non professionnelle habitant dans le territoire du Pays Sud Toulousain.**

### **4) Modalités de participation :**

Chaque candidat présentera **un seul** texte sous format Word ou Open Office, police Calibri taille 12, interligne 1,5, pagination en bas à gauche, avec l'indication du nombre de mots (3000 mots maximum – titre décompté).

Le formulaire de participation ci-joint est à compléter et à renvoyer par mail avec la nouvelle. L'objet du mail devra également mentionner le titre de la nouvelle.

Chaque texte devra être envoyé sous format numérique, au plus tard le **15 novembre 2020**.

L'adresse d'envoi de la nouvelle, et pour toute information complémentaire est la suivante : [service.culturel@ville-carbonne.fr](mailto:service.culturel@ville-carbonne.fr) (Un accusé de réception sera envoyé pour confirmation de la participation au concours).

Les candidats s'engagent, par leur participation, à garantir l'originalité des œuvres et à certifier que l'œuvre n'a pas été primée par un autre concours, n'a pas fait l'objet de publication préalable ou ne fait pas l'objet d'un contrat d'édition à venir.

Les auteurs garantissent par leur participation le plein accord de ce règlement et supporteront seuls, tous les recours éventuels en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Le concours étant anonyme, aucune illustration, photo ou signe distinctif ne devra apparaître directement sur le texte.

#### **5) Processus de sélection :**

Le jury est composé de lecteurs et lectrices de tout âge, d'enseignant-e-s, d'élue-e-s, d'écrivain-e-s, de professionnel-l-e-s du livre,.... Il décidera des nouvelles primées pour la publication du recueil par délibération. Toute nouvelle ne répondant pas à l'article 2) « Forme et nature » ne sera pas lue par le jury.

Les membres du jury sont guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs : originalité de l'histoire, qualité du style, émotions dégagées par le texte et respect de l'orthographe, de la grammaire et du thème imposé.

La décision du jury est souveraine et non susceptible d'un quelconque recours.

#### **6) Prix :**

Un recueil sera édité avec les nouvelles sélectionnées par le jury. Les lauréats recevront un exemplaire de ce recueil au printemps, lors de l'annonce des résultats.

#### **7) Informations légales :**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n°2018- 493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participant.e.s sont informé.e.s que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

#### **8) Autorisations et responsabilités :**

Dans le cas d'une édition ou de l'enregistrement des textes, les participant-e-s primé-e-s ou non acceptent, sans aucune réserve et pour une durée illimitée, que leur texte fasse l'objet d'une diffusion partielle ou totale, sur papier, par voie sonore et/ou sur Internet, sans contrepartie pécuniaire.

Ils/elles acceptent également toute autre utilisation, telle que lecture publique ou utilisation pédagogique. Ils/elles conservent en parallèle le droit de réutiliser leur texte (réédition, etc.).

Dans le cadre de l'application de son droit moral, le participant peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

La participation des candidats mineurs, inclus de fait l'autorisation parentale de publication de l'œuvre ou toute autre utilisation.

#### **9) Respect du règlement :**

La participation au concours vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler à tout moment si des circonstances les y contraignent.

Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.